

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 JANVIER 2014**

Délibération
n° 2014.01.027

**Création de 10
emplois d'avenir**

LE SEIZE JANVIER DEUX MILLE QUATORZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 janvier 2014**

Secrétaire de séance : Catherine DESCHAMPS

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Janine GUINANDIE, Redwan LOUHMAI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2014

**DELIBERATION
N° 2014.01.027**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : **Monsieur LOUIS**

CREATION DE 10 EMPLOIS D'AVENIR

Par délibération n° 254 du 13 décembre 2012, le conseil communautaire a formalisé l'engagement de l'agglomération en faveur des emplois d'avenir en approuvant l'ouverture de 10 postes pour l'ensemble des services communautaires auxquels sont venus s'ajouter, par délibération n°171 du 11 juillet 2013, 13 autres emplois d'avenir affectés au service déchets ménagers.

Par ce dispositif, il s'agit d'offrir une insertion professionnelle à des jeunes peu ou pas qualifiés. Les emplois d'avenir proposent une première expérience professionnelle ainsi qu'une période d'acquisition de compétences professionnelles ou de qualification reconnue, gage d'une insertion professionnelle durable.

En s'engageant sur la création de 10 emplois d'avenir, la communauté d'agglomération du Grand Angoulême démontre son implication dans les politiques locales de l'emploi en croisant les besoins des services avec les autres politiques communautaires, en particulier l'insertion et le soutien aux zones urbaines sensibles.

Ces emplois seront déployés au sein des différents services communautaires.

Pour une année complète, l'incidence financière serait de 210 000 € majorée des crédits de formation à prévoir (+ 10 000€).

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines – systèmes d'information du 20 novembre 2013,

Je vous propose :

DE CREER 10 emplois d'avenir pour les services communautaires.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats d'engagement et tous les actes afférents,

DE PREVOIR les crédits en dépenses et en recettes correspondantes aux budgets

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

21 janvier 2014

Affiché le :

21 janvier 2014